

Domaine : **Administration**

En vigueur le : 28 mai 2005 (SP-05-47)

Politique :

Révisée le :

---

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## **FERMETURE LORS D'UN CONGÉ MUNICIPAL**

### **1. ÉNONCÉ**

Lors d'un congé municipal, le Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil) ferme les écoles et les bureaux seulement dans les municipalités qui ont déclaré un congé municipal ce jour-là.

